

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121129-2012_B470-DE
Date de télétransmission : 05/12/2012
Date de réception préfecture : 05/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B470

OBJET : Sports - Initiation à la pratique du patin à glace - Attribution d'une subvention à l'association Ski Club Pertuis Luberon dans le cadre du dispositif PRODAS 2012

Le 29 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Halle des Sports de Venelles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Étaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Excusé(e)s :

BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2012

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Sports

Objet : Initiation à la pratique du patin à glace - Attribution d'une subvention à l'association Ski Club Pertuis Luberon dans le cadre du dispositif PRODAS 2012

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Une patinoire provisoire va être installée durant les fêtes de fin d'année dans le centre ville de Pertuis ; dans le cadre du Projet de Développement des Activités Sportives (PRODAS), l'association Ski Club Pertuis Luberon envisage d'initier des enfants des quartiers de Pertuis, Aix-en-Provence et Vitrolles à la pratique du patin à glace.

Le présent rapport a pour objet de valider l'attribution d'une subvention d'un montant de 12.000 € à cette association pour la mise en oeuvre de cette action.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix a adopté lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 la délibération cadre relative à la mise en place du Projet de Développement des Activités Sportives (PRODAS).

Le PRODAS est un dispositif qui permet de coordonner et de renforcer les missions des services « Politique de la Ville » et des associations de proximité des communes

d'Aix en Provence, Pertuis et Vitrolles, dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésions Sociales (CUCS).

Il a pour objet de favoriser une approche transversale entre les sports et la politique de la ville en coordonnant la mise en œuvre sur le terrain des différentes actions des clubs sportifs de haut niveau, dans le cadre des conventions d'objectifs mises en place par la direction des sports de la Communauté du Pays d'Aix. Cette action vise également à associer les directions des sports des villes d'Aix en Provence, de Pertuis et de Vitrolles, ainsi que les services « Politique de la Ville » de ces trois communes.

L'objectif principal consiste à allier sport de haut niveau et action sociale, en proposant notamment à la population jeune des actions ciblées et encadrées, afin de favoriser leur intégration sociale dans la cité.

PRODAS permet de soutenir chaque année des associations qui oeuvrent dans le cadre de l'objectif énoncé ci-dessus. Ces associations, issues des quartiers ont un rôle socio éducatif important, ce qui pose régulièrement des problèmes d'arbitrage en regard d'associations qui ne sont pas exclusivement sportives.

Le dispositif PRODAS permet donc à la Communauté du Pays d'Aix de subventionner 100 % des actions de ces associations sur la base de projets qui mutualisent sur le terrain les différents acteurs concernés.

Ces associations de proximité conduisent des actions d'initiation à la pratique sportive dont la liste et le calendrier sont joints au dossier de demande de subvention et dont la réalisation est contrôlée avant le versement du solde de 30 %.

Pour les manifestations de fin d'année, la ville de Pertuis et l'association Les Vitrines de Pertuis ont décidé l'installation d'une patinoire provisoire dans le centre ville pour la période du 15 décembre 2012 au 6 janvier 2013.

Dans ce contexte, l'association Ski Club Pertuis Luberon envisage de faire participer l'ensemble des enfants des quartiers de Pertuis, Aix-en-Provence et Vitrolles intégrés au dispositif PRODAS à ce « projet patinoire » : 2 000 places seront réservées (avec créneaux horaires exclusifs) pour les enfants des centres sociaux des 3 villes susvisées. Ces enfants seront pris en charge par des animateurs pour leur initiation à la pratique du patin à glace.

Pour mettre en œuvre cette action, l'association sollicite une subvention de 12 000 € pour la réservation de 2 000 places, l'accueil et l'animation des enfants ainsi que la location du matériel pour leur initiation à la pratique du patin à glace.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2005-B086 du 8 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions aux associations ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération cadre n°2010-A110 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative à validation du projet PRODAS ;

VU l'avis de la Commission Sports en date du 15 novembre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de 12 000 € à l'association Ski Club Pertuis Luberon pour l'action PRODAS décrite plus haut ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **PRECISER** que la subvention sera versée selon les conditions de paiement fixées par la délibération n° 2005-B086 du Bureau Communautaire le 8 avril 2005 ;
- **DIRE QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur le Chapitre 65 Nature 6574 qui présente les disponibilités suffisantes.

GU 2012	Manifestation	Association	Date	Commune Association	Budget Global	Subvention Sollicitée	Sub allouée	Discipline	Commune Manifestation	Sub N-1	Convention	Description
01350	Installation d'une Patinoire provisoire à Pertuis	Ski Club Pertuis Luberon	Déc 2012	PERTUIS	12 000 €	12 000 €	12 000 €	Patin à Glace	CPA	0 €	Non	dans le cadre du PRODAS, initiation des enfants des centres sociaux des villes de Pertuis, Aix et Vitrolles à la pratique du patin à glace

PRODAS 2012

Commission du 18 octobre 2012 - Bureau du 8 novembre 2012

GU 2012	Manifestation	Association	Date	Commune Association	Budget Global	Subvention Sollicitée	Subvention allouée	Discipline	Commune Manifestation	Sub N° 1	Convention	Description
	Installation d'une Patinatoire Pertuis	Ski Club du Pays d'Aix	Dec 2012	PERTUIS	12 000 €	12 000 €	12 000 €	Patin à Glace	CPA	0 €	Non	Installation d'une patinoire sur le centre ville de Pertuis

OBJET : Sports - Initiation à la pratique du patin à glace - Attribution d'une subvention à l'association Ski Club Pertuis Luberon dans le cadre du dispositif PRODAS 2012

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



05 DEC. 2012